

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Votants : 8

L'an deux mil quinze
Le 30 juillet à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 24 juillet 2015

**OBJET : SÉDI – TRAVAUX SUR RESEAU POUR ENFOUISSEMENT SECTEUR
DU REUZIER**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON,
Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Sébastien GUILLAUD, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELIER FAUVY

Secrétaire de séance : Michel PERRET

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour réaliser un enfouissement du réseau électrique sur le secteur du Reuzier

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 139 898 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 128 732 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **11 166 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de :

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financements définitif ;**
- **Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : **139 898 €**
- Financements externes : **128 732 €**
- **Participation prévisionnelle :** **11 166 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) : **11 166 €**

Jean-Michel DREVET,
Maire.